

COMPTE RENDU
Séance du 25 mai 2020

Le 25 mai 2020, le conseil municipal de LE TABLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Foyer Rural (rue du foyer) sous la présidence de Bernadette BARRÉ-IDIER, maire.

Présents : AUDOUIN Danielle, BARRÉ-IDIER Bernadette, DALBERA Renaud, DOUSSAIN Christian, FRANCHETEAU Virginie, GISCARD Christophe, GUERLAIS Élodie, HENRY Isabelle, HUNAULT Frédéric, JACQUET Hubert, LEGRAND DE COSTER Vanessa, PILLENIERE Annabelle, RAINEAU Érick, TROQUIER Nathalie.

Absent excusé : TROQUIER Hervé

Secrétaire de séance : GUERLAIS Élodie

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame BARRÉ-IDIER Bernadette, la plus âgée des membres du conseil municipal.

Élection du Maire

2020-05-12

La présidente, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Madame BARRÉ-IDIER Bernadette est candidate. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Madame BARRÉ-IDIER Bernadette a obtenu 13 (treize) voix ;

Madame BARRÉ-IDIER Bernadette, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

Création de postes d'adjoints

2020-05-13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création de trois postes d'adjoints au maire.

Élection des adjoints

2020-05-14

Sous la présidence de Madame la Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

- Élection du premier adjoint

Monsieur RAINEAU Érick est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Monsieur RAINEAU Érick a obtenu 13 (treize) voix ;

Monsieur RAINEAU Érick, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint.

- Élection du deuxième adjoint

Monsieur JACQUET Hubert est candidat

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Monsieur JACQUET Hubert a obtenu 12 (douze) voix.

Madame TROQUIER Nathalie a obtenu 1 (une) voix.

Monsieur JACQUET Hubert, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint.

- Élection du troisième adjoint

Monsieur DOUSSAIN Christian est candidat

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Monsieur DOUSSAIN Christian a obtenu 12 (douze) voix.

Monsieur TROQUIER Hervé a obtenu 1 (une) voix.

Monsieur DOUSSAIN Christian, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint.

La séance est levée à 21h30.

La Maire,



La Secrétaire de séance,

